

COMPTE RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

18 heures 00 - (séance publique)

Sous la présidence de M. Joris HEBRARD, Maire

Présents :

M. Joris HEBRARD, M. Jean-Louis COSTA, Mme Sandrine BAJARD, M. Frédéric MONIN, Mme Michèle RIEUX, M. Patrick SUISSE, Mme Karine GANGLOFF, M. Bastien DADE, Mme Martine FAUX, Mme Christiane MOLINES, Mme Michèle ILARIO, Mme Michèle BLANC, Mme Claudine DOMINEZ, M Claude MOREAL, M. Claude BENARD, Mme Françoise MACCARIO, M. Christian RIPPERT, M. Christophe JOUMOND, Mme Nathalie GALLINA, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, Mme Christelle IMBERT, Mme Séverine ODDONE, M. Steve SOLER, Mme Christine CAVALLI, Mme Sylvie LUC, Mme Nathalie SEGUIN, M. Jean-Firmin BARDISA, Mme Caroline GRELET-JOLY, M. Eric MORAN

Représentés :

M. Christian ROBINAT donne pouvoir à M. Joris HEBRARD
Mme Catherine CHABRIER donne pouvoir à Mme Karine GANGLOFF

Absent :

Mme Léa BOYER

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Jean-Louis COSTA est nommé secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

COMPTE RENDU AU CONSEIL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibérations en date du 16 juin 2015 et du 3 décembre 2015, le conseil municipal a délégué, conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T. des collectivités territoriales, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions.

Conformément à l'article L.2122-22, M. Joris HEBRARD, Maire, rend compte des décisions prises depuis le précédent conseil.

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À LA SÉANCE

(art. L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2017_DEL_068 Adoption du plan de désherbage - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le plan de désherbage proposé par par la société D.D.A.P.E.V.
ANNEXER le plan de désherbage à la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_069 Projet de convention entre le Conseil Départemental de Vaucluse et la Ville du Pontet. Gestion de la demi-pension du collège Jules Verne pour l'année scolaire 2017/2018. - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le nouveau projet de convention pour la gestion de la demi-pension du collège Jules Verne à passer entre le Conseil Départemental de Vaucluse et la Ville du Pontet pour l'année scolaire 2017/2018.

ANNEXER le projet de convention à la présente délibération.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_070 Coup de Pouce 2017/2018 - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Contrat de ville - Rapporteur : M. Frédéric MONIN

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

RECONDUIRE pour l'année scolaire 2017/2018 le dispositif des 4 clubs Coup de Pouce déjà existants, deux à l'école élémentaire Louis Pergaud, un à l'école élémentaire Henri Bosco et un à l'école élémentaire Louis Pasteur.

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

VOTE DU CONSEIL : **POUR : 32**
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_071 Liste des dépenses à imputer au compte 6232 - Rapporteur : M. Patrick SUISSE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

AFFECTER les dépenses pré-citées au compte 6232,

AUTORISER Monsieur le Maire à préciser, si besoin, au moyen d'un certificat administratif, le caractère festif, culturel ou sportif d'une dépense non prévue dans cette liste.

VOTE DU CONSEIL : **POUR : 28**
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4 **Mme CAVALLI, Mme LUC, Mme SEGUIN, M. BARDISA**
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_072 Délégation d'attributions du conseil municipal au maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - modification - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

DELEGUER au maire, pour la durée de son mandat, les nouvelles attributions énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en complément des attributions précédemment déléguées lui permettant de :

- Délimiter tous les actes de propriété communale utilisés par les services publics municipaux conformément à l'article L2122-22 1°modifié du C.G.C.T.
- Moduler les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans le cas où des procédures dématérialisées seraient utilisées conformément à l'article L2122-22 2°modifié du C.G.C.T.
- Transiger avec des tiers dans la limite de 1 000 € à l'occasion d'une action intentée par la commune

ou dirigée contre elle conformément à l'article L2122-22 16° modifié du C.G.C.T.

- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour des opérations d'investissement et de fonctionnement conformément à l'article L2122-22 26° modifié du C.G.C.T.
- Procéder, pour les surface inférieures à 1000 m², au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux conformément à l'article L2122-22 27° nouveau du C.G.C.T.
- Exercer, au nom de la Commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation conformément à l'article L2122-22 28° nouveau du C.G.C.T.

DIRE que la présente délibération vient compléter les délibérations n°25 du 16 juin 2015 et n° 101 du 3 décembre 2015 portant sur les délégations consenties par le conseil municipal au maire au sens de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

Mme CAVALLI, Mme LUC, Mme SEGUIN, M. BARDISA, Mme GRELET-JOLY, M. MORAN

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_073 Projet de convention de partenariat entre la Mairie du Pontet, l'Établissement Français du Sang PACA (Provence Alpes Côte d'Azur) - Corse et la Goutte de Sang Pontétienne - Rapporteur : Mme Michèle RIEUX

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER la convention de partenariat entre la Mairie du Pontet, l'Établissement Français du Sang et la Goutte de Sang Pontétienne.

ANNEXER la convention à la présente délibération.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_074 Convention d'accès avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la Consultation des

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_077 Convention d'objectifs et de financement - Accueil de Loisirs sans Hébergement Périscolaire "Crillon" - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

AUTORISER le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement ALSH Périscolaire Crillon 2017
ANNEXER ladite convention à la délibération

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_078 Règlement intérieur du Point Cyb de l'Espace Ressources - modification - Rapporteur : Mme Karine GANGLOFF

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

Adopter le règlement intérieur modifié du Point Cyb de l'Espace Ressources
Annexer le règlement intérieur modifié du Point Cyb de l'Espace Ressources à la présente délibération

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_079 Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville du Pontet et le CCAS - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le projet de convention de mise à disposition de personnel auprès du CCAS,
ANNEXER à la présente délibération le projet de convention et sa pièce annexe,
AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention,

AUTORISER Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels de mise à disposition.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

Mme CAVALLI, Mme LUC, Mme SEGUIN, M. BARDISA, Mme GRELET-JOLY, M. MORAN

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_080 Convention de mise à disposition de personnel entre le CCAS et la Ville du Pontet - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le projet de convention de mise à disposition de personnel auprès de la Ville du Pontet,

ANNEXER à la présente délibération le projet de convention,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

Mme CAVALLI, Mme LUC, Mme SEGUIN, M. BARDISA, Mme GRELET-JOLY, M. MORAN

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_081 Modification du tableau des effectifs - Tableaux d'avancement 2017 - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la création des postes énumérés ci-dessus à compter du 1er octobre 2017.

APPROUVER la mise à jour du tableau des effectifs joint en annexe.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Mme GRELET-JOLY, M. MORAN

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_082 Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du Grand Avignon relative à la collecte des encombrants sur rendez-vous - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le rapport de la Commission d'Evaluation des Transfert de Charges du Grand Avignon relatif au transfert de la collecte des encombrants sur rendez-vous.

AUTORISER le Maire à signer tout document y afférent.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_083 Contrat de Ville - Rapport d'activités 2016 - Rapporteur : Mme Karine GANGLOFF

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le rapport d'activités 2016 du Contrat de Ville du Grand Avignon.
ANNEXER le rapport d'activités 2016 à la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_084 Montant de la subvention de l'école Charles de Foucauld Exercice 2017/2018 - Rapporteur : M. Frédéric MONIN

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le versement du premier acompte du forfait communal à l'école privée Charles de Foucauld pour l'année scolaire 2017/2018, soit 40 550€

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Mme CAVALLI, Mme LUC, Mme SEGUIN, M. BARDISA

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_085 Décision modificative n°2/2017 budget principal - Rapporteur : M. Patrick SUISSE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER la décision modificative n°2 au budget 2017 du budget principal de la commune du Pontet,
PRECISER que la décision modificative n°2 au budget 2017 du budget principal a fait l'objet d'un vote formel sur chacun des chapitres, le détail des votes étant annexé au document budgétaire,
ANNEXER à la présente décision modificative le plan d'investissement ainsi que l'état correctif des subventions accordées aux associations de droit privé.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

Mme CAVALLI, Mme LUC, Mme SEGUIN, M. BARDISA, Mme GRELET-JOLY, M. MORAN

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_086 Garantie d'emprunt à l'AMDECP - Modificatif - Rapporteur : M. Patrick SUISSE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver la délibération dûment corrigée ci-dessous.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Patrick SUISSE, adjoint au maire délégué aux finances et rapporteur du dossier,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2252-1 et suivants et D.1511-30 et suivants, relatifs aux garanties d'emprunts,
Vu le Code de l'Education, notamment l'article L.442-17, relatif à la garantie d'emprunt accordée par

l'Etat et les collectivités locales aux associations de gestion des établissements d'enseignement privés,
Vu le Budget principal de la Commune,
Vu sa délibération n°2017-47 en date du 4 avril 2017, accordant la garantie solidaire de la ville du Pontet à l'AMDECP pour un emprunt de 300.000 euros souscrit auprès du Crédit Coopératif,
Vu les caractéristiques, les conditions du prêt et les obligations du garant,
Considérant qu'il y a lieu de modifier la délibération initiale d'octroi de la garantie suite à une erreur matérielle d'écriture,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : De modifier le premier article de la délibération n°2017-47 en date du 4 avril 2017, accordant la garantie solidaire de la ville du Pontet à l'AMDECP pour un emprunt de 300.000 euros souscrit auprès du Crédit Coopératif, comme suit :

« **Article 1** : D'accorder la garantie solidaire de la ville du Pontet, Vaucluse, à l'Association pour le Maintien et le Développement de l'École Catholique du Pontet (A.M.D.E.C.P.), association de type de la loi de 1901, dont le siège social est situé à l'École Charles de Foucault, 3, avenue de Cassagne au Pontet, numéro de siret 340.720.028.00018, représentée actuellement par Madame Christine FAURE, Présidente, à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, **intérêts**, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre de l'emprunt d'un montant en principal de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000 euros) que l'Association a contracté ou se propose de contracter auprès du CREDIT COOPERATIF, société coopérative, anonyme de banque populaire à capital variable, dont le siège social est situé 12, boulevard de Pesaro – CS 10002 – 92024 NANTERRE Cedex, ayant pour numéro d'identification unique 349 974 931 au RCS Nanterre, selon les modalités suivantes :

OBJET DU CONCOURS : Travaux d'aménagement d'accessibilité à l'établissement scolaire Charles de Foucault

DESCRIPTION DE L'OBJET DU CONCOURS : Mise en conformité des règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à - et à l'intérieur- de l'établissement

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DU CONCOURS :

- Nature du concours : prêt avec tableau d'échéances
- Montant : TROIS CENT MILLE EUROS (300.000 euros)
- Taux annuel d'intérêt : 1,00 %, ce taux d'intérêt est valable jusqu'au 28 juillet 2017. Au-delà de cette date, le taux appliqué sera celui en vigueur au jour du premier versement.
- Durée : 18 ans

La garantie de la Ville du Pontet est accordée pour la durée totale du concours, soit 18 ans. »

Le reste demeure inchangé.

Article 2 : D'autoriser le Maire de la Ville du Pontet, ou toute autre personne dûment habilitée en application des articles L2122-17, L2122-18 et L2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Coopératif et l'Association pour le Maintien et le Développement de l'Enseignement Catholique du Pontet (AMDECP), l'emprunteur, et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017_DEL_087 Acquisition des bureaux Unedic allée de Fargues - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

- Se porter acquéreur d'un immeuble appartenant à l'UNEDIC dont les références cadastrales sont citées ci-dessus, au prix de 900.000 euros, frais d'acte en sus ;
- Désigner Maître Anne ALLEN-GOUMET, notaire au Pontet, conseil de la commune du Pontet ;
- Confirmer les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération et déjà inscrits tant en dépenses qu'en recettes de la section d'investissement du Budget principal 2017, au compte 21318 «Acquisitions de terrains bâtis » ;
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant en cas d'empêchement, à représenter la commune du Pontet lors de la signature de l'acte de vente et de toute pièce s'y afférente.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1311-9 à L.1311-12, relatifs aux projets de transaction immobilières, et l'article L.2241-1, alinéa 1 portant sur la gestion des biens des communes,

Vu l'avis du service de France-Domains en date du 21 avril 2017, d'une durée de validité de 18 mois,

Vu le plan de situation du bien à acquérir,

Vu le Budget principal 2017 de la commune,

Vu l'avis de la commission Administration générale et Finances en date du 14 septembre 2017,

Considérant qu'il est opportun d'acquérir l'immeuble attenante à l'hôtel de ville et appartenant à l'UNEDIC, en vue de regrouper des services administratifs municipaux, mais aussi afin d'offrir un accueil public de qualité,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De se porter acquéreur d'un immeuble appartenant à l'UNEDIC dont les références cadastrales sont citées ci-dessus, au prix de 900.000 euros, frais d'acte en sus ;
- De désigner Maître Anne ALLEN-GOUMET, notaire au Pontet, conseil de la commune du Pontet ;
- De confirmer les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération et déjà inscrits tant en dépenses qu'en recettes de la section d'investissement du Budget principal 2017, au compte 21318 Acquisitions de terrains bâtis » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant en cas d'empêchement, à représenter la commune du Pontet lors de la signature de l'acte de vente et de toute pièce afférente.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
--

Séance levée à 19h58

Le Pontet le 7 décembre 2017

M. Joris HEBRARD

Maire